

# Résumé d'évaluation

**Programme d'Appui à la rénovation et au développement de la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (AFOP) – C2D**

Pays : **Cameroun**

Secteur : **Éducation et formation agricole**

Évaluateur : **ADE**

Date de l'évaluation : **octobre 2015**

## Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet** : CCM 6015

**Montant** : subvention C2D de 12 M€

**Taux de décaissement** : 100 %

**Signature de la convention de financement** : février 2008

**Date d'achèvement** : mars 2015

**Durée** : 7 ans et 1 mois



## Objectifs

### Objectif spécifique

**Adapter l'offre de formation aux besoins et aux demandes du monde rural d'un point de vue qualitatif, quantitatif et géographique.**

### Réalisations attendues

- **Rénover 33 centres publics de formation** dont 24 Centres de formation rurale (CFR) et 11 Centres de formation de jeunes Agriculteurs (CFJA),
- **Rénover 40 centres privés et 21 écoles publiques**, soit la totalité des établissements sous tutelle du MINADER et du MINEPIA,
- **Créer 4 écoles et 5 centres publics**,
- **Former au moins 3 000 jeunes en situation post-primaire par an** en vue d'une insertion dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche,
- **Former au moins 13 000 producteurs ou adultes par an** dans les centres publics et privés,
- **Former au moins 2 500 jeunes par an** en vue d'une insertion dans les métiers agropastoraux, halieutiques et para-agricoles (entrepreneurs ruraux, ouvriers spécialisés, producteurs...) dans les écoles d'agriculture et les centres nationaux de l'enseignement zootechnique et vétérinaire.

## Contexte

AFOP est l'un des trois programmes financés dans le cadre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) dans **le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire** au Cameroun. Les autres programmes sont l'Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (ACEFA) et l'Appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (AMO).

## Intervenants et mode opératoire

Les trois programmes du C2D secteur rural sont **mis en œuvre sous une même double tutelle**, à savoir le Ministère de l'agriculture et du développement rural (MINADER) et le Ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales (MINEPIA).

Il n'a pas été prévu d'unité de coordination ou de gestion de projet. Chacun de ces trois programmes est **mis en œuvre par une coordination nationale**, placée sous l'autorité conjointe des Secrétaires généraux du MINADER et du MINEPIA.

## Appréciation de la performance

### Pertinence

AFOP est pertinent du fait de la bonne prise en compte de l'état des lieux du dispositif existant. Il répond aux besoins du secteur et développe une offre de formation en réponse à un diagnostic réalisé par chacun des centres et des écoles concernées. **Le dispositif a pour vocation de moderniser le secteur agropastoral.** L'accompagnement à l'insertion des jeunes renforce la pertinence d'AFOP2 au regard de l'enjeu de **contribuer au renouvellement générationnel du secteur.**

### Efficacité

Rénover tout un dispositif de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche tel qu'il a été conçu et dans des délais extrêmement courts (de 2008 à 2013), est en soi une gageure et **ce défi a été relevé avec succès.** On peut souligner la démarche qui a été suivie dans la mise en œuvre du programme, notamment en ce qui concerne l'implication des différents acteurs et le renforcement de leurs capacités. **Ces acquis seront à consolider au cours de la mise en œuvre d'AFOP2.**

### Efficience

Les instances de gestion et de pilotage prévues par le dispositif ont permis d'impliquer **un large panel d'acteurs et de partenaires locaux.** **Cet ancrage local des centres et des écoles constitue un facteur indéniable d'efficience du dispositif** avec à la clé une forme de contrat social entre les écoles et les centres et les acteurs locaux du développement. Cet ancrage doit être effectif. **L'enjeu d'AFOP2 est de consolider leur intégration** au sein de leur environnement, ce qui devrait se traduire par une autonomie et une responsabilisation plus grandes des organes de décision. Il faut également souligner les efforts déployés par le partenaire du programme, le consortium Montpellier SupAgro.

### Impact

La rénovation du système de formation professionnelle a permis le **développement de parcours de formation pour des métiers qui répondent à la demande du secteur agropastoral au Cameroun**, y compris le sous-secteur de la pêche. La finalité d'AFOP est l'amélioration de la qualification professionnelle des acteurs du développement agricole et rural en vue d'une meilleure insertion des jeunes dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Il est trop tôt pour évaluer cet impact du programme car l'insertion des jeunes exploitants et des jeunes entrepreneurs n'est pas encore effective. On peut penser que **la formation à ces métiers contribue à la modernisation de l'agriculture au Cameroun et à la création d'emplois.**

L'impact des actions de rénovation du système de formation au niveau des écoles sur la qualité de la formation dispensée est souligné par les directeurs et les formateurs rencontrés qui mettent en avant **les efforts entrepris par AFOP pour les doter des outils pédagogiques et des équipements appropriés.**

On peut s'interroger néanmoins sur la capacité de ce dispositif à contribuer effectivement à l'émergence d'une classe de jeunes entrepreneurs agricoles. Si techniquement ils semblent bien armés, il n'est pas acquis que leur formation et l'accompagnement dont ils devraient bénéficier leur permettront de faire face aux **contraintes du financement de leurs entreprises.**

### Viabilité/durabilité

Actuellement, la durabilité des centres et écoles appuyés par AFOP n'est pas assurée sur le long terme. **La durabilité du programme AFOP est conditionnée en partie par l'institutionnalisation du dispositif** dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique de formation professionnelle dans le secteur agropastoral. Cette politique reste à élaborer. Des dispositions devraient être prises pour que le programme AMO appuie l'élaboration de politiques publiques intégrant ce domaine spécifique.

## Conclusions et enseignements

**Le programme AFOP a développé l'offre de formation professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.** Il a répondu aux besoins importants du secteur (poids de sa main-d'œuvre), proposé des formations adaptées et actualisées avec les parties prenantes et un appui académique.

**Il contribue directement au renouvellement générationnel du secteur agropastoral qui constitue un des enjeux majeurs de sa modernisation.**

**Des référentiels spécifiques des métiers ont été élaborés,** directement pour les agriculteurs/éleveurs, mais aussi pour le personnel encadrant nécessaire notamment à l'appui conseil du programme ACEFA.

Dans sa seconde phase, le programme s'est penché sur la problématique de **l'insertion professionnelle des jeunes diplômés** en tentant d'accompagner techniquement et financièrement leur projet professionnel.